

RAPPORTEUR : Olivier MAJEWICZ, 1^{er} Vice-Président

TITRE : ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL – DELEGATION AU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 prévoit la faculté pour l'organe délibérant d'accorder une délégation d'une partie de ses attributions en dehors de quelques exceptions énumérées par le texte, et sous réserve d'en rendre compte lors de la réunion de l'organe délibérant.

Considérant l'intérêt d'une réactivité pour la bonne gestion de certaines opérations,

Je vous propose Madame, Messieurs, d'accorder au nouveau Président, Monsieur Emmanuel AGIUS, les délégations suivantes :

1. prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € hors taxes, qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
2. passer les contrats d'assurances lorsque les crédits sont prévus au Budget ;
3. décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ;
4. recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ou faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels ;
5. répartir les primes et indemnités aux agents titulaires et contractuels employés par le SyMPaC dans le respect des dispositions arrêtées par le Comité Syndical au titre du régime indemnitaire ;
6. intenter au nom du SyMPaC les actions en justice, ou de défendre le SyMPaC devant toutes les juridictions, de référé et de plein contentieux, y compris dans l'exercice d'une action civile, en appel et en cassation, dans tous les cas où l'intérêt du syndicat le justifie ;
7. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS


Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 18 avril 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 18 avril 2018

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS



PAYS DU CALAISIS



COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2018

Le treize avril de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le trois avril 2018, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, René LOTTE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Jean-Luc MAROT, Pierre PREVOST, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Gérard GRENAT (pouvoir Mme DUCLOY), Pascal PESTRE (pouvoir Mme HEUX), Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Frédéric MELCHIOR, Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. François LE GALL (pouvoir Mr DEMILLY), Ludovic LOQUET (pouvoir Mr PREVOST), Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Fabrice PONTHEU, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Pierre-Henri DUMONT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).